Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202816-20251216-DCM2025_080-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi seize décembre deux mille vingt-cinq, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 8 décembre 2025.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Antoine MAHÉ, Rémi BLANCHARD, Élodie CLÉRICE, Régis LANCIEN, Carole MOISAN-MAZÉ, Adjoints, Christophe BOITARD, Serge CARLO, René DAULY, Morgane LE GALL, Didier LE GOFF, Béatrice LE GOUPIL, Vanessa MORIN, Miguel REBOURS, Isabelle RONSOUX, Jacky TOQUET.

Absents excusés : Annick LE MOING (pouvoir à Rémi BLANCHARD)

Secrétaire de séance : Élodie CLÉRICE

Absent : Kathy LE LEFF, Christelle VARGIU.

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17
Absents : 3

DCM2025/080 : RENOUVELLEMENT DES EXTINCTEURS

Madame Le Maire passe la parole à Rémi BLANCHARD. Ce dernier explique que suite à la vérification annuelle par notre prestataire EUROFEU, plusieurs extincteurs sont à changer dans différents bâtiments (école, ateliers communaux, boulodrome). Il convient également d'en installer au niveau du site de l'étang.

Entreprise	Proposition	Montant HT	TVA	Montant TTC
Eurofeu	Renouvellement de 11 extincteurs	1 250,27€	250,05 €	**1 500,32 €**
Eurofeu	Achat de 2 extincteurs site de l'étang	172,47 €	34,49 €	**206,96 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202816-20251216-DCM2025_080-DE

Madame le Maire précise que le montant de cette acquisition n'est pas prévu au budget, il convient de prendre une Décision modificative budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'accepter le devis de la société EUROFEU pour l'achat de deux extincteurs sur le site de l'Etang pour un montant de 172,47 € HT soit 206,96 € TTC**
- **DÉCIDE d'accepter le devis de la société EUROFEU pour le renouvellement des 11 extincteurs pour un montant de 1 250,27 HT soit 1 500,32 € TTC**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer les devis correspondants.**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ.

Le secrétaire de séance
Élodie CLÉRICE